

VILLE D'AUBRY-DU-HAINAUT 2017-001
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 FÉVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Aubry-du-Hainaut s'est réuni sur convocation du maire du 03 février 2017 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Renée STIEVENART, Maire.

Étaient présents : Renée STIEVENART, Raymond ZINGRAFF, Elisabeth DUBOIS, Jean Louis LASSAL, Guy DEUDON, Colette DESZCZ, Maria PACE, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Perrine POIRETTE, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD, Olivia DE BRABANT

Étaient excusés : Jérôme DENYS donne procuration à Alina GATIER, Pascal KRYSZTOF donne procuration à Elisabeth DUBOIS

Françoise BONNÉ est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire fait état des procurations :

- Jérôme DENYS donne procuration à Alina GATIER,
- Pascal KRYSZTOF donne procuration à Elisabeth DUBOIS.

QUESTION N°0 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTION N°1 – Conseil des enfants

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil des enfants.

Maire : Nell DELQUIGNIES

Conseillers : Lucie MONCLIN, Flora LAÏ, Lucas LECERF, Maxime LEVEAUX, Maxence HUYGENS, Noémie GATIER.

Les enfants présentent chacun leur tour le programme sur lequel ils ont été élus.

Ils travailleront sur certains de ces points tout au long de l'année scolaire.

Les projets sont les suivants :

- 1 banc dans la cour de l'école
- réparer le préau côté primaire
- prévoir des activités pendant les vacances pour les enfants qui ne partent pas en vacances
- 1 sortie nature pour nettoyer le village
- mettre un jeu sur un espace vert (rue du Moulin par exemple)
- faire un stationnement rue Brassart
- mettre un interphone à la grille de l'école
- mettre un panier de basket dans la cour de l'école
- mettre des miroirs dans la ruelle des Mazingues
- faire des nichoirs à oiseaux
- mettre des buts de handball
- faire un tracé blanc pour jouer au football rue Nicolas de la Pierre
- mettre en place une garderie le matin pour les centres de loisirs
- faire un skate parc

Madame le Maire répond que certains projets sont en cours :

- les bancs autour des arbres dans la cour de l'école
- l'interphone à l'école pour la sécurité

- des nichoirs ont été construits par Monsieur Fourmentel. Mais c'est un projet possible dans le cadre des TAP avec l'aide de parents doués en bricolage
 - la sortie nature pour nettoyer le village : Madame Dziubek a déjà demandé s'il était possible de faire travailler les enfants sur le projet
 - un panier de basket serait possible sur un mur, mais c'est à discuter avec le directeur de l'école
 - une sortie nature dans le cadre des TAP est possible, également un safari photo
 - jeux dans la cour de l'école : il est possible de refaire les traçages
 - stationnement dans la rue Brassart : cela a fait l'objet d'un projet de restructuration de la rue, projet reporté dû aux travaux de la RD70
- Des arbres ont été enlevés, car ils étaient malades et creux, le sol sera traité et des arbres seront remis sur le trottoir le plus large. Il est possible de matérialiser le stationnement.
- la garderie pour les centres de loisirs : le projet est en cour d'étude, une enquête est prévue.
 - pour le miroir chemin des Mazingues : le chemin est interdit à la circulation automobile (sauf le véhicule communal), donc aucun véhicule n'a l'autorisation d'y circuler.

Monsieur Zingraff informe que les enfants ont commencé à choisir les thèmes sur lesquels ils voulaient travailler cette année : la propreté du village avec une journée de nettoyage, et les jeux pour les enfants sur les espaces verts, notamment dans le nouveau lotissement si c'est possible.

Nell explique que pour les nichoirs, tous les enfants ne vont pas en TAP et donc qu'ils n'auront pas la chance d'en faire. **Madame le Maire** répond que pendant le temps scolaire, ce n'est peut-être pas prévu au programme, mais qu'il peut leur être fourni une affiche afin que les enfants en réalisent chez eux.

Concernant la propreté dans le village, **Madame Dubois** demande ce que les enfants entendent par la propreté. **Nell** fait état de papiers et de déjections canines dans le village. **Madame Dubois** explique que le projet d'élaborer des panneaux est prévu dans le cadre des TAP. **Monsieur Laude** explique que LECLERC fait une campagne de sponsoring en septembre : ils peuvent donner des gants, des sacs poubelle, des flyers et que l'inscription se fait en mai. **Maxence** explique que beaucoup de personnes laissent vagabonder leurs chiens et qu'ils laissent les déjections sur le trottoir du parking du Ringal. Un concours de dessins est possible dans l'école pour faire les panneaux.

**QUESTION N°2 – Désignation des représentants au Syndicat mixte de gestion
du Parc naturel régional Scarpe-Escaut**

Madame le Maire informe que :

- Elisabeth DUBOIS et Jérôme DENYS présentent leurs candidatures, respectivement comme délégué titulaire et délégué suppléant.
- Yves MAILLARD et Jean-Pierre LAUDE présentent leurs candidatures, respectivement comme délégué titulaire et délégué suppléant.

Elle fait procéder au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de votants	15
b. Bulletins nuls	0
c. Suffrages exprimés	15
d. Majorité absolue	8

Elisabeth DUBOIS et Jérôme DENYS obtiennent 12 voix.
Yves MAILLARD et Jean-Pierre LAUDE obtiennent 3 voix.

Elisabeth DUBOIS et Jérôme DENYS sont élus respectivement délégué titulaire et délégué

suppléant.

2017-002

Délibération N°IVP-08/02/17-1

Désignation des représentants au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L333-3,

Vu la dissolution du Syndicat des Communes intéressées à la réalisation et à la gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout,

Considérant l'arrêté préfectoral portant modifications statutaires du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout ainsi que son annexe, pris en date du 30 décembre 2016,

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout, précisant que les communes, communes associées ou villes-portes sont représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Le conseil municipal ayant procédé à l'élection des représentants de la commune au sein du Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc, désigne :

- Pour délégué titulaire, Madame Elisabeth DUBOIS
- Pour délégué suppléant, Monsieur Jérôme DENYS

QUESTION N°2bis – Délégation au Maire du droit de préemption urbain pour l'aliénation d'un bien situé Rue Henri Maurice

Après accord du conseil municipal, Madame le Maire ajoute cette question à l'ordre du jour, celle-ci étant arrivée récemment.

Monsieur Zingraff explique que la DIA est une déclaration d'intention d'aliéner qui a été envoyée par le notaire à Valenciennes Métropole puisque c'est elle qui détient le droit de préemption urbain, mais qui peut le déléguer à la commune. La parcelle AC257 est intéressante pour permettre le désenclavement de la zone 1AU, d'où l'intérêt de préempter. Le vendeur peut se rétracter, mais il ne pourra plus vendre. Il vend soit à la commune ou à personne. A la question de **Monsieur Maillard** du coût du terrain, **Madame le Maire** répond qu'il coûte 5000€.

Aucune remarque n'étant formulée, Madame le Maire fait procéder au vote.

Délibération N°URBA-08/02/17-2

Délégation au Maire du droit de préemption urbain pour l'aliénation d'un bien situé Rue Henri Maurice

Madame le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Madame le Maire explique que, suite à l'enquête publique, vu les modifications apportées au projet de PLU pour prendre en compte certains commentaires issus de cette enquête publique, et notamment concernant les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la zone 1AU, il est nécessaire de prévoir un accès à la zone via les parcelles AC9 et AC257. Suite à la déclaration d'intention d'aliéner en vue de vendre la parcelle AC257 sis rue Henri Maurice pour une contenance de 68ca, l'acquisition de cette parcelle par la commune est indispensable pour conforter le désenclavement du secteur de l'OAP3 « Derrière le moulin ».

Madame le Maire demande au conseil municipal de lui déléguer le droit de préemption urbain, afin d'acquérir ladite parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :
- DECIDE de déléguer le droit de préemption urbain à Madame le Maire pour l'acquisition de la parcelle AC257

QUESTION N°3 – Informations diverses

A) PLU

Monsieur Zingraff explique que l'enquête s'est close le 12 janvier. Le commissaire enquêteur a remis la liste des observations à Valenciennes Métropole. Les réponses ont été élaborées avec un bureau d'étude mandaté par Valenciennes Métropole pour répondre au commissaire enquêteur. Les conclusions ne sont pas encore rendues. Certaines demandes concernent des terres retirées de l'urbanisation. Le commissaire enquêteur ne répondra pas favorablement individuellement à chaque demande, puisque c'est l'état qui a demandé à rendre des terres à l'agriculture. Par contre, si des demandes jouxtent des projets comme les zones 1AU, le commissaire enquêteur demandera de modifier le périmètre de la zone de telle que le terrain soit intégré à une opération d'ensemble.

Il y a également des demandes sur des chemins doux : le maintien du chemin de la Fortune.

Une zone avait été identifiée pour faire l'objet d'une opération d'aménagement, c'est la zone de la brasserie. Des activités très viables sont encore en présentes sur cette zone. Il a été demandé de scinder cette zone en deux parties qui soient autonomes en termes d'aménagement.

Il y avait également dans le POS une zone 2NA (rue du Bois) à vocation d'urbanisation future. Cette zone a disparu aux cours des études car il fallait restreindre en termes d'étalement urbain. Une personne a fait une observation sur les fonds de jardin de la rue du Bois jouxtant cette zone 2NA afin qu'elle soit maintenue dans le futur pour réaliser des aménagements qui prennent en compte les fonds de jardin.

Le commissaire enquêteur remettra ses conclusions dans les jours qui viennent. Valenciennes Métropole, après les observations des personnes publiques associées, du public et les conclusions du commissaire enquêteur, prendra une délibération.

Monsieur Zingraff propose aux membres du conseil de prévoir une réunion en mars lorsque les conclusions du commissaire enquêteur seront parvenues.

Madame le Maire ajoute que parallèlement à l'approbation du PLU de la commune, Valenciennes Métropole entame l'élaboration du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal), et que le PLU de la commune risque d'être modifié à la marge pour s'intégrer dans le PLUi. Le fait d'avoir fait le PLU avant a permis à la commune, en travaillant avec Valenciennes Métropole et les services de l'état, de respecter la loi et donc qu'il ne soit pas modifié profondément.

B) Dégradations Rue Henri Maurice

Madame le Maire informe qu'un bureau d'études a été choisi pour faire une étude géotechnique, dont les frais sont partagés par moitié entre la commune et le SIARB. Le bureau d'études est AGGERIS, l'étude coûte 10 975€ HT. Les sondages ont été faits. Les deux bureaux d'études (BERIM pour le SIARB, et BETA pour la commune) vont rendre leurs conclusions d'ici 15 jours qui détermineront la part de

responsabilité de chaque partenaire : entreprise, SIARB et commune.

2017-003

C) Travaux contre les ruissellements

Madame le Maire informe que le technicien responsable des travaux a fourni un diaporama. Dans les conclusions, il est prévu une réunion avec les différents partenaires fin mars. Madame le Maire proposera que les agriculteurs exploitants et propriétaires dont les terres ont été impactées soient invités en mairie pour le bilan des travaux à cette réunion.

Monsieur Maillard informe qu'une réunion a été faite avec les propriétaires et les exploitants pour le bornage chemin des Fourches et demande pourquoi il n'y en a pas eu pour la rue du Moulin.

Monsieur Zingraff explique que sur le chemin des Fourches, il y a eu plus de difficultés à réaliser le fossé, car l'emprise du chemin qui fait 12 mètres a été mangée des deux côtés par les travaux agricoles et le bornage avait disparu. Valenciennes Métropole avait estimé une superficie de terrains, et il se trouve que moins de superficie est à prendre sur les propriétaires, et plus sur le domaine public.

Présentation par powerpoint des travaux réalisés.

Sous-bassin versant d'Hérin (exploitants : Ms. Maillard et Hubaut)

- Noue 709 : réalisée, tracé adapté selon les demandes des exploitants. Restera l'ensemencement hors gel.
- Aménagements en rondins bois 828, 829 et 710 (sur fossés, cours d'eau) : réalisé
- Travaux supplémentaires à la demande des exploitants : fauchage dans le cours d'eau et curage d'un linéaire de fossé significatif (depuis l'intersection avec la rue Henri Maurice)
- Travaux sollicités par les exploitants mais non réalisés, pour respecter l'enveloppe du marché : implantation de drains sous les entrées aux champs (demande de M. Hubaut) + busage à changer sous l'accès au sentier des Prés.

Sous-bassin versant d'Aubry

Ouvrage de rétention n°110 (exploitant M. Maillard) : réalisé, restent la liaison au béton des enrochements (hors gel), le revêtement du chemin, l'ensemencement et les clôtures (remise en place de la clôture existante et complément pour le reste du linéaire).

Fossé 752 (exploitants : Ms. Lecat, Hubaut, Brygo et Perlot)

- *Problématique du fossé côté gauche* : A la demande de M. Lecat, validée par l'agglomération, l'entreprise a procédé au débroussaillage du fossé existant à l'ouest du chemin des fourches (côté RD13), côté gauche. M. Lecat aurait souhaité limiter l'impact du fossé côté droit, et privilégier le côté gauche pour la réalisation du fossé. Or, le fossé existant ne présente pas de continuité hydraulique, et sur certains linéaires, la topographie actuelle ne permet pas le prolongement du fossé existant (présence de talus etc.).

En accord avec la CAVM, il a été décidé de réduire le linéaire amont du fossé côté droit. Ce dernier débutera au-delà du linéaire existant côté sud du chemin (au droit du dépôt de craie).

- *Bornage parcellaire* : La CAVM a missionné un géomètre expert afin de délimiter l'emprise cadastrale du chemin des fourches ainsi que l'emprise de travaux figurant sur les plans PRO. Les limites cadastrales du chemin ont été bornées courant de semaine 05. La réunion de bornage en présence des exploitants et propriétaires a

été réalisée le 02 Février. Sauf exceptions localisées, les parcelles cultivées empiètent sur l'emprise cadastrale du chemin (12 m de largeur).

Le volume des acquisitions foncières réelles (sur la base des plans de récolement) sera donc inférieur aux prévisions, qui étaient établies sur la base d'une largeur de 3 à 4m selon les configurations.

- *Validation de l'implantation* : Le principe d'aménagement ainsi que l'emprise future du fossé à créer ont été présentés aux exploitants agricoles. Aucune remarque particulière n'a été formulée par les exploitants agricoles. Les entrées au champ ont été implantées par l'entreprise. A la demande des exploitants agricoles, leurs positions seront adaptées aux limites cadastrales. Le cabinet de géomètres a ainsi implanté la limite parcellaire au droit de 2 entrées au champ le 02 Février.

- *Adaptation à l'aval* : Un fossé se situe actuellement sur l'emprise du linéaire aval de fossé à créer. L'entreprise a procédé à l'abattage et au dessouchage des arbres présents au sein du linéaire de fossé existant. Ce dernier fera l'objet d'un curage.

- *Planning prévisionnel* : l'entreprise a débuté les travaux de terrassement du fossé, pour une durée d'environ 4 semaines, soit jusqu'à fin février.

- *Usage des terres* : A la demande de M. Brygo, en cas d'excédents de matériaux (et sous réserve d'absence d'impact financier sur le marché), l'entreprise réglera les terres décaissées sur la parcelle agricole adjacente au linéaire de chemin à décaisser (dépression topographique).

Réalisations ultérieures

- *Haies n°699 et 706* : Plantations prévues l'hiver prochain. Les implantations précises et les questions d'accès aux champs seront vues dans le détail avec les exploitants d'ici là.

- *Ouvrage 753* : Compte tenu de la configuration topographique défavorable, il sera nécessaire de revoir le principe de cet aménagement en lien avec la Mairie, puis en concertation avec les exploitants. Possibilité de le convertir en un ensemble d'ouvrages d'hydraulique douce, mais vérification à faire sur les aménagements réalisés par la SOFIM dans le cadre du dossier loi sur l'eau du lotissement.

CONCLUSION

- *Planning prévisionnel*

Février : fossé 752 + dernières prestations sur l'ouvrage 110

Mars : ensemencement des ouvrages 709, 110 et 752

Fin 2017 : hydraulique douce


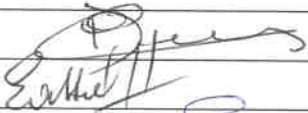









- *Réunion à organiser à l'issue de ces travaux (mairie/CAVM/exploitants)*. Pour faire un bilan de la 1^è phase de travaux : à prévoir courant mars

- *Point particulier sur le drainage du fossé* existant le long de la partie sud du chemin des fourches (implantation de drains sous les entrées aux champs + busage à changer sous l'accès au sentier des Prés) : renvoi vers une réunion ultérieure SIARB/SMAHBVSBE/Ville/CAVM

QUESTION N°4 – Questions diverses

Aucune question diverse n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire clôt la séance à 19h25.

2017-004

NOM PRENOM		Signature
STIEVENART Renée	α	
ZINGRAFF Raymond	α	
DUBOIS Elisabeth	α	
LASSAL Jean Louis	α	
DEUDON Guy	α	
DESZCZ Colette	α	
DENYS Jérôme	α	
PACE Maria	α	
KRYSZTOF Pascal	α	
BONNÉ Françoise	α	
GATIER Alina	α	
POIRETTE Perrine	α	
LAUDE Jean-Pierre	α	
MAILLARD Yves	α	
DE BRABANT Olivia	α	

